



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Des tulipes pour la lutte contre le cancer du sein !

Sous l'impulsion de l'association L'aiMant Rose, notre commune participe à la 2^e édition de la campagne « 1 Tulipe pour la VIE » en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Cette action consiste à planter des bulbes de tulipes roses et blanches. La proportion est d'une tulipe rose pour sept tulipes blanches. En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. Une femme sur huit en est victime. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme, à l'espoir et à la renaissance. La couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

La plantation de ces bulbes de tulipes de VIE est lancée en octobre 2019, mois de sensibilisation au cancer du sein, pour une floraison espérée au printemps 2020.

Pour cette 2^e édition, 402 communes solidaires suisses, dont celle de Val-de-Travers, se mobilisent pour planter des centaines de milliers de bulbes afin de rendre hommage à toutes les victimes du cancer du sein de notre commune et de la Suisse ainsi qu'à leur famille en leur transmettant courage et confiance.

A cette occasion, lors d'un exercice pour les apprentis agents d'exploitation de notre commune, un massif en forme de cœur a été créé au nord du temple de Couvet, permettant ainsi à la population de prendre part à cette action de solidarité tout en admirant le travail accompli. Une pancarte explicative « 1 Tulipe pour la VIE » a été apposée au bord du massif.

Par ce geste symbolique, la commune de Val-de-Travers souhaite apporter son soutien et rendre hommage aux victimes du cancer du sein et à leurs proches.



L'histoire de votre musée – La Pension Beauregard de Fleurier, propriété du MRVT depuis 2003 (20/24)

© MRVT



Echo des autorités

Mieux accueillir les nouveaux habitants

Plus pratique, plus ludique, plus coloré : dès cet automne, les nouveaux habitants de Val-de-Travers se voient remettre un nouveau guide d'accueil afin de les accompagner dans leur installation. Rédigé sous forme de fiches rendant plus facile sa mise à jour,

ce petit document passe en revue les nombreux services de l'administration communale. Il vise à apporter des facilités aux arrivants dans leurs démarches et à les renseigner au mieux non seulement sur les services communaux, mais aussi sur la richesse de la vie

locale et associative de Val-de-Travers. Son ton et son format « carte postale » n'ont pas pour vocation d'en faire une brochure exhaustive, mais plutôt une incitation à la découverte des prestations et des « qualités naturelles » de notre région.

ANNONCES

RAPPEL - SDIS - Avis de recrutement

Avis de recrutement 2020 pour les communes de Val-de-Travers, La Côte-aux-Fées et Les Verrières

Les personnes valides (hommes et femmes des classes 1985 à 2001) désirant être incorporées dans le service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le

Jeudi 7 novembre à 19 h 30 à la salle de spectacle (collège), rue du Collège 9 à Môtiers

Lors de cette soirée, vous serez informé(e) en détail sur l'organisation du SDIS Valtra et de ses différentes activités. Le SDIS a besoin de vous !

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du bureau de la Sécurité publique du Val-de-Travers : Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40 / securitepublique.vdt@ne.ch) ou également en consultant le site www.sdis-valtra.ch.

Déneigement

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les

propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel chargé du déneigement (art. 3.19).

Ouverture des magasins en fin d'année

Les magasins de la circonscription communale pourront demeurer ouverts jusqu'à 21h00 le vendredi 29 novembre 2019 et le lundi 23 décembre 2019.

Les dispositions prévues par la loi fédérale sur le travail, notamment l'article 15a relatif à la durée du repos quotidien, et les accords passés entre les associations professionnelles sont applicables s'agissant des compensations accordées au personnel concerné. Le Conseil d'Etat a autorisé l'ouverture des commerces le dimanche 22 décembre 2019. Ces derniers sont autorisés à ouvrir ce jour-là durant un maximum de sept heures entre 9 h et 18 h, selon l'article 8, alinéa 3 de la loi cantonale sur les heures d'ouverture des commerces.

Retrouvez toutes les infodéchets sur notre site Internet !

Retrouvez les informations concernant les déchetteries et le mémento des déchets via le lien suivant : <https://www.val-de-travers.ch/page/dechets>

A la recherche d'un emploi ?

Le Conseil communal met au concours un poste d'employé à la voirie (H/F) à 100 %. Délai de postulation : 8 novembre 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.

Les dossiers ne seront pas retournés aux candidats non retenus.

INFORMATIONSPRATIQUES

Célébration des couples fêtant leurs noces d'Or

Chaque année, le Conseil communal convie à un dîner les couples fêtant leurs 50 ans de mariage. Cette célébration se déroulera le **samedi 2 novembre à 11 h 30, au hall de liaison du collège de Buttes.**

Si certains couples (mariés en 1969) n'ont pas reçu d'invitation, ils sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Chancellerie (tél. 032 886 43 90 ou courriel Chancellerie.VDT@ne.ch).

Retrouvez le portail Internet des entreprises de la région !

Au-delà de ses Fleurons industriels, le Val-de-Travers regorge

d'une multitude d'entreprises de produits et services. Certaines sont déjà référencées dans le portail des entreprises de la région accessible sur www.val-de-travers.ch/entreprises et nous nous efforçons d'y faire venir chacune d'entre elles.

Les entreprises et commerces de la région au bénéfice d'un site Internet et désirant être référencés gratuitement sur ce portail sont invités à nous retourner le formulaire figurant sur notre site Internet à l'adresse FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

EN BREF

Le riche passé vallonnien !

En partenariat avec les Archives de la RTS et le département audiovisuel de la Bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, la commune de Val-de-Travers propose de (re)plonger dans le passé de la région, au travers d'images d'hier complétées par des reportages d'aujourd'hui.

Cette soirée organisée dans le cadre de la célébration du changement d'heure se tient le vendredi 25 octobre, à 19 h, à Fleurier (salle Fleurisia).

Entrée libre, mais inscription obligatoire au 032 886 43 60 ou à FinancesEconomie.VDT@ne.ch.

